

14 juin 2012 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2012

Dixième reconstruction des ressources du Fonds asiatique de développement

La Belgique participera à la dixième reconstruction des ressources du Fonds asiatique de développement (FAD).

La contribution belge s'élèvera à 25 millions d'euros : une contribution de 24.964.600 euros plus un bonus obtenu de 35.400 euros. La Belgique maintient ainsi une participation au FAD à concurrence de 0,79 %. Une compensation obligatoire est également prévue pour contrer la réduction des créances du Fonds sur ses pays bénéficiaires les plus pauvres. Les crédits nécessaires ont été établis en concertation avec la Coopération au développement.

La Banque asiatique de développement a créé le Fonds asiatique de développement en 1973 dans le but de soutenir les pays les plus pauvres de l'Asie dans leur développement social et économique en leur octroyant des prêts à des conditions avantageuses. La plupart des prêts sont consacrés à l'agriculture, la santé, l'enseignement, les transports et la communication.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>